

Allocation personnalisée d'autonomie en 2013

Une dépendance plus précoce et plus coûteuse

En 2013, 13 500 Réunionnais perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 10 % de plus qu'il y a 5 ans. Cela représente 12 % de la population âgée de 60 ans ou plus, contre 8 % en France métropolitaine. En lien avec une entrée en dépendance plus précoce, les bénéficiaires de l'APA sont moins âgés à La Réunion : 27 % ont moins de 75 ans, soit trois fois plus qu'en France. Les femmes sont par ailleurs deux fois plus concernées que les hommes. Un quart des Réunionnais sont en dépendance lourde, soit une part supérieure à la métropole. Neuf bénéficiaires sur dix sont pris en charge à domicile (six sur dix en métropole). La solidarité intergénérationnelle encore présente sur l'île, mais aussi le très faible taux d'équipement en hébergements collectifs, expliquent ce maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Il en résulte un coût par bénéficiaire supérieur à la métropole : 6 300 euros contre 4 300 euros.

Ravi Baktavatsalou et Emmanuelle Clain, Insee

En 2013, 13 500 Réunionnais perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par le Département (*figure 1, définitions*). Ils représentent 12 % des personnes âgées de 60 ans ou plus, contre 8 % au niveau national. Neuf bénéficiaires sur dix vivent à domicile, contre six sur dix en métropole. Entre 2008 et 2013, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 10 % à La Réunion, au même rythme qu'en métropole. Comme en métropole, la croissance a été plus forte pour l'APA en établissement (+ 35 %) qu'à domicile (+ 8 %).

Une dépendance plus précoce et plus lourde à La Réunion

La Réunion arrive en 4^e position des départements ayant la plus forte part de bénéficiaires de l'APA derrière l'Aveyron, la Haute-Corse et la Creuse. Elle se distingue pourtant de ces trois derniers départements qui comptent une proportion élevée de personnes très âgées : entre 37 % et 43 % des personnes âgées y ont plus de 75 ans contre 28 % à La Réunion en 2015. Ainsi, la forte proportion de personnes âgées dépendantes à La Réunion s'explique avant tout par une entrée en dépendance nettement plus précoce qu'au niveau national. En 2013, 27 % des bénéficiaires de l'APA à domicile ont moins de 75 ans, soit une proportion trois fois plus élevée qu'en France. Cette part est deux fois plus élevée qu'en Martinique et en Guadeloupe (*figure 2*). De même, les bénéficiaires de l'APA en établissement sont en moyenne moins âgés qu'au niveau national : 38 % ont plus de 85 ans, contre 66 % en France.

Cette entrée plus précoce en dépendance traduit un processus de vieillissement qui intervient plus tôt sur l'île, en raison de la moins bonne santé des Réunionnais. En effet, la mortalité prématurée (avant 60 ans), ainsi que les affections de longue

1 13 500 bénéficiaires de l'APA à La Réunion

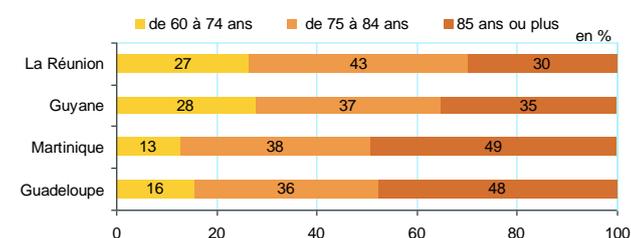
Bénéficiaires de l'APA et population de 60 ans ou plus

	La Réunion		France métropolitaine	
	2013 nombre	Évolution 2008 / 2013 en %	2013 nombre	Évolution 2008 / 2013 en %
Bénéficiaires de l'APA	13 500	10	1 211 100	11
APA à domicile	12 500	8	710 600	9
APA en établissement	1 000	35	500 500	15
Population totale	835 100	3	63 700 000	3
60 ans ou plus	115 400	24	15 429 300	13
75 ans ou plus	32 200	26	5 889 500	9

Sources : Drees, enquêtes annuelles « Aide sociale » ; Insee, RP 2008 et 2013.

2 Des bénéficiaires de l'APA moins âgés à La Réunion

Bénéficiaires de l'APA à domicile par âge dans les DOM* en 2013



* Hors Mayotte.

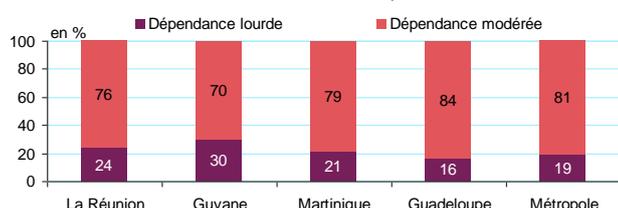
Sources : Drees, enquêtes annuelles « Aide sociale » ; Insee, RP 2008 et 2013.

durée pour cause de diabète ou de maladie cardio-vasculaire, sont beaucoup plus fréquentes qu'au niveau national. En conséquence, l'espérance de vie des Réunionnais après 60 ans est moins longue : en 2014, elle s'élève à 21,7 ans pour les hommes et 26,3 ans pour les femmes (contre respectivement 23,1 ans et 27,7 ans en métropole). Du fait de leur espérance de vie plus élevée, les femmes réunionnaises sont deux fois plus souvent dépendantes que les hommes après 60 ans : 15 % des Réunionnaises âgées de 60 ans ou plus sont bénéficiaires de l'APA en 2013, contre 8 % des hommes.

À cette dépendance plus précoce, s'ajoute un degré de dépendance plus élevé chez les personnes âgées à La Réunion : en 2013, 24 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile sont classés en dépendance lourde, selon le Groupe Iso Ressources (GIR 1 ou GIR 2), soit 5 points de plus qu'en métropole (figure 3). Dans les autres DOM (hors Mayotte), seule la Guyane se situe à un niveau supérieur (30 %).

3 Un quart des bénéficiaires de l'APA en dépendance lourde

Bénéficiaires de l'APA à domicile selon la dépendance en 2013



Sources : Drees, enquêtes annuelles « Aide sociale » ; Insee, RP 2008 et 2013.

Une prise en charge à domicile favorisée par la solidarité familiale

En 2013, à La Réunion, la très grande majorité des personnes âgées dépendantes qui bénéficient de l'APA vivent à domicile : 92 % contre 59 % en France métropolitaine. Dans les autres DOM, le maintien à domicile est également plus fréquent qu'au niveau national : 90 % en Guadeloupe, 86 % en Martinique et 75 % en Guyane.

Sur l'île comme dans les autres DOM, la plus forte prise en charge de la dépendance à domicile est à relier à une plus grande solidarité familiale. En 2010, la moitié des personnes âgées à La Réunion reçoivent ainsi de l'aide dans leur quotidien par leurs proches et notamment leurs enfants : prise en charge des tâches administratives, aides pour faire les courses ou entretenir la maison. Avec la Guyane, La Réunion est le département ultra-marin dans lequel l'assistance aux personnes âgées est la plus élevée. De surcroît, La Réunion est l'un des départements français où le taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées est le plus faible : 44 ‰ contre 123 ‰ en métropole.

Malgré une part élevée de bénéficiaires de l'APA à domicile à La Réunion et contrairement au lien observé dans une majorité de départements, le taux d'équipement en services de soins infirmiers est inférieur à la moyenne nationale : 16 ‰ contre 20 ‰ en métropole. La situation de La Réunion est similaire à celle de la Haute-Corse et de la Martinique, qui combinent des taux d'équipement faibles (environ 13 ‰) avec une part des

bénéficiaires de l'APA à domicile élevée (environ 85 %). Mais les soins aux personnes âgées dépendantes peuvent aussi être assurés en partie par les infirmiers libéraux, plus présents sur l'île : 167 pour 100 000 habitants en 2013 contre 115 en métropole.

Un coût par bénéficiaire plus élevé sur l'île

Les dépenses du Département de La Réunion au titre de l'APA à domicile et en établissement atteignent 85,3 millions d'euros en 2013. Rapportées au nombre de bénéficiaires, les dépenses de l'APA sont plus élevées dans le département qu'au niveau national : le coût par bénéficiaire s'élève en moyenne à 6 300 euros contre 4 300 euros en France métropolitaine. Depuis 2010, les coûts par bénéficiaire sont relativement stables pour l'aide à domicile et en légère baisse pour l'aide en établissement.

Ce coût plus élevé à La Réunion s'explique en partie par la proportion bien plus importante de personnes prises en charge à domicile, dont le coût par bénéficiaire est supérieur : 6 400 euros contre 5 100 euros. Par ailleurs, le montant versé aux bénéficiaires et pris en charge par le Département varie selon les revenus des bénéficiaires. Or, la situation financière des personnes âgées vivant à La Réunion est plus précaire que celle des métropolitains. Ainsi, en 2013, 23 % des Réunionnais de 60 ans ou plus étaient bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), contre seulement 3 % en métropole. ■

Définitions

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, a été mise en place pour pallier la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle est versée par les Départements. Pour en bénéficier, il faut avoir au moins 60 ans, résider en France et avoir besoin d'une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, se nourrir, etc.) ou avoir besoin d'une surveillance régulière. La personne doit être dépendante (**Groupe Iso Ressources (GIR)** 1 à 4). L'APA n'est pas soumise à condition de ressources, mais le montant pris en charge par le Département varie selon les revenus des bénéficiaires. Au-delà d'un certain seuil, le bénéficiaire ne touche que 10 % du montant maximal. L'APA répond aux besoins particuliers de chaque bénéficiaire et permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés. Elle peut être attribuée à domicile ou financer une partie des frais liés à la dépendance en établissement. Les conditions d'attribution sont les mêmes dans les deux cas, mais la nature de la prestation et le calcul de son montant diffèrent.

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : structures sociales et médicales gérées par des associations, des fondations ou des mutuelles. Les SSIAD ont pour mission d'apporter les soins infirmiers nécessaires (hygiène, soins divers, etc.) au maintien d'un patient âgé dépendant ou d'un patient handicapé ou atteint d'une maladie chronique à son domicile.

Taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées : places en maison de retraite, logements de logements-foyers, places d'hébergement temporaire et lits de soins longue durée pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus.

Degré de dépendance : pour bénéficier de l'APA, la personne doit être classée en Groupe Iso Ressources (GIR 1 à 4). La dépendance au sens de l'APA correspond à une perte d'autonomie reconnue administrativement, sur avis de l'équipe médicosociale du Département. La « dépendance lourde » correspond au cas des personnes classées en GIR 1 et 2. La dépendance la plus lourde (GIR 1) concerne les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ou des personnes en fin de vie. Le niveau de dépendance GIR 2 est relatif à des personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou des personnes dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui sont capables de se déplacer et qui nécessitent une surveillance permanente.

Insee La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directrice de la publication :
Valérie Roux

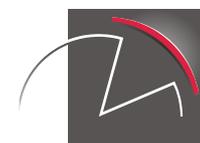
Rédaction en chef :
Julie Boé et Pierre Thibault

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- Minne M.-D., Leroux I., « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements », *Insee Focus* n° 69, décembre 2016 ;
- Abdouni S., Borderies F. « Fin 2015, les départements ont attribué 4,3 millions de prestations d'aide sociale », *Études et Résultats* n° 984, Drees, novembre 2015 ;
- Chaussy C., Fabre É. « Deux fois plus de personnes âgées dépendantes en 2030 à La Réunion », *Insee Partenaires* n° 29, mai 2014 ;
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.



Insee
Mesurer pour comprendre